



## Retard paiement prévoyance employeur

-----  
Par Sam30

Bonjour,

Je suis ouvrier TP.

Je suis en arrêt de travail supérieure à 90 jours et doit donc bénéficier d'un complément de salaire de la prévoyance à compté du 91eme jours.

Après avoir relancer plusieurs fois mon employeur pour bénéficier du complément de la prévoyance, il m'envoie 1 mois après le dossier à retourné à la prévoyance pour être indemnisé.

En sachant que la prévoyance paie directement mon employeur.

De ce fait je me retrouve avec des retard de paiement car la prévoyance à réceptionné le dossier en retard et le délais de traitement est de 20jours.

Ma question est la suivante : mon employeur est il dans l'obligation de me faire l'avance des indemnités de prévoyance car depuis le 90 jours arrêt maladie je perçoit seulement les IJ de la cpam ?

Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

Votre employeur est en effet responsable de votre paiement/indemnisation tel votre contrat de travail qui l'oblige à vous payer tous les mois à la même date telle la convention l'oblige en ce qui concerne la garantie prévoyance .

Donc mise en demeure en LRAR de s'exécuter, sans réponse de sa part, saisir le CPH de votre département .